

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FREDERICTON**

LE LUNDI 22 AOÛT 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 22 août 2011 à 19 h 32 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Présences

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Steven Hicks, Dan Keenan, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Eric Megarity et Tony Whalen.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Chris MacPherson, administrateur municipal par intérim
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur – Services communautaires
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Tina Tapley, directrice des finances et trésorière municipale
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Tony Hay, directeur adjoint – Services communautaires
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie
Dylan Gamble, ingénieur – Division de la voirie
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications générales
Karen Garrett, secrétaire de séance

Absences :

Scott McConaghy, conseiller municipal
Mike O'Brien, conseiller municipal

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption de procès-verbaux

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Steven Hicks QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal du 27 juin et du 11 juillet 2011 soient adoptés comme présentés. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Prière

Le révérend Paul Ross dit la prière.

PRÉSENTATION – CHAMPIONNAT CANADIEN PEPSI DE BALLE RAPIDE U19 MASCULIN 2011

Présentation – Tournoi canadien Pepsi 2011 de balle rapide masculine 19 ans et moins

M. Wayne Brown, coprésident, remercie la Ville de Fredericton et félicite le conseil d’avoir eu la bonne idée de faire installer l’éclairage sur le terrain de balle situé dans la partie la plus élevée du parc Prospect, car sans cet ajout d’éclairage, la Ville n’aurait pu tenir le tournoi canadien de Softball Canada.

Il remercie tout particulièrement

- le milieu des affaires pour ses généreux dons;
- les nombreux bénévoles qui se sont montrés si généreux de leur temps pour accueillir chaleureusement les visiteurs à Fredericton;
- Bob Stanton, coprésident du tournoi;
- Wayne Tallon, directeur des Services communautaires;
- Tony Hay, directeur adjoint des Services communautaires.

Cette fin de semaine couronnée de succès a permis de remettre un chèque de 60 000 \$ à la Fredericton Boys Fast Pitch Association.

L’apport du maire Brad Woodside, de Wayne Tallon, directeur des services communautaires, et du conseiller Steven Hicks, président du Comité des services communautaires a été souligné.

Monsieur le maire félicite toutes les personnes qui ont fait de cette fin de semaine un franc succès.

SEMAINE DU MILIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX – COMMENTAIRES DE MARILYN NOBLE

Semaine du milieu de travail respectueux – Commentaires de Marilyn Noble

Avant la lecture de la proclamation, Marilyn Noble, coprésidente du volet communautaire de l’équipe de recherche sur l’intimidation en milieu de travail, Université du Nouveau-Brunswick, souligne brièvement que tous les citoyens et citoyennes ont le droit d’être traités avec respect dans la communauté et au travail.

PROCLAMATIONS

Proclamations

Monsieur le maire Brad Woodside lit les proclamations suivantes :

SEMAINE DU MILIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX

ATTENDU QUE les travailleurs méritent d’être traités avec dignité;

QUE le manque de respect et les comportements offensants dans le milieu de travail nuisent au mieux-être de l'individu, de l'organisme et de la société et infligent des souffrances inutiles;

QUE les ressources humaines constituent la ressource la plus importante d'un organisme et la clé de la productivité, de l'innovation et de la viabilité;

QUE tous les membres d'une collectivité ont la responsabilité de contribuer à la protection d'autrui contre les dommages affectifs, psychologiques et physiques et de faire leur part pour briser le cycle de la victimisation et du comportement abusif;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame la période du **5 au 11 septembre 2011 Semaine du respect en milieu de travail** à Fredericton.

JOURNÉE COMMÉMORATIVE – AGENTS DE LA PAIX DU N.-B.

Journée commémorative –
Agents de la paix du N.-B.

ATTENDU QUE Fredericton, et la région environnante, est située au cœur de la magnifique province du Nouveau-Brunswick et qu'elle en est la capitale;

QUE le pavillon commémoratif est situé sur la rive du magnifique fleuve Saint-Jean à l'angle des rues Smythe et du boulevard Pointe Sainte-Anne;

QUE l'artisan Dale Carruthers, membre de la Force policière de Fredericton, a passé deux mois à couper et façonner le bois qui a servi à construire le pavillon avec l'aide d'autres participants;

QUE le pavillon commémoratif des agents de la paix, inauguré le 25 août 1997 dans le cadre des cérémonies organisées par l'Association canadienne des chefs de police, est un bel hommage aux agents de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions;

QUE ce service commémoratif en l'honneur des policiers qui ont perdu la vie et de leur famille a lieu tous les deux ans au pavillon depuis sa création;

QUE ce service commémoratif aura lieu le 28 août 2011 à 10 h 30.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente le dimanche 28 août 2011 « **Journée à la mémoire des agents de la paix du Nouveau-Brunswick** » dans la municipalité Fredericton. J'invite tous les résidents de Fredericton à venir au défilé qui débutera à 10 h le 28 août 2011 et sera suivi d'un service commémoratif au pavillon commémoratif.

En raison de son absence à la séance du 25 juillet 2011, moment où les oppositions ont été entendues, le conseiller Dan Keenan s'excuse et quitte la salle du conseil à 20 h.

Absence du conseiller Keenan

MODIFICATION DE ZONAGE – 380, RUE KING (CHAPAR ENTERPRISES INC.)

Modification de zonage – 380, rue King (Chapar Enterprises Inc.)

Rapport administratif – Services d'aménagement

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Jordan Graham, QUE le conseil municipal soit saisi du rapport administratif des Services d'aménagement, ET qu'il adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal modifie les conditions du dossier Z-32-2011, 380, rue King par l'ajout les conditions suivantes :

- g) Assurer la conformité à toutes les exigences du Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage – *Loi sur l'assainissement de l'eau.***
- h) Veiller à ce que tout chargement et déchargement se fasse du lundi au samedi entre 7 h et 21 h.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoption des conditions, ainsi modifiées

Adoption des conditions, ainsi modifiées

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Jordan Graham, QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 visant la zone de centre-ville un (CC-1), afin de permettre l'entreposage commercial de marchandises au 380, rue King, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.760 :

- a) Construire et conserver les espaces d'entreposage libre-service de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 67/11.**
- b) Installer un dispositif antiretour à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.**
- c) Veiller à ce que les personnes qui utilisent des espaces d'entreposage soient informées des restrictions de circulation sur place, et prendre les mesures nécessaires pour les faire respecter.**

- d) S'assurer que le chargement et le déchargement s'effectuent dans les limites de la propriété en question.
- e) Interdire le stationnement dans la zone du coin du bâtiment adossé au droit de passage, laquelle ne doit servir que pour le chargement et le déchargement des véhicules.
- f) Obtenir un permis de construire avant le début des rénovations.
- g) Assurer la conformité à toutes les exigences du Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage – *Loi sur l'assainissement de l'eau*.
- h) Veiller à ce que tout chargement et déchargement se fasse du lundi au samedi entre 7 h et 21 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.760

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° Z-2.760, modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° Z-2.760

L'arrêté n° Z-2.760 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 1**.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° Z-2.760, modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.760

Le conseiller Dan Keenan regagne la salle du conseil à 20 h 3.

Retour du conseiller Keenan

MOTION D'AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : « NOMINATIONS D'INSPECTEURS EN BÂTIMENT RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS ET DE LA LOI SUR L'URBANISME »

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE le rapport de la séance extraordinaire du comité des finances et de l'administration intitulé « Nominations d'inspecteurs en bâtiment responsables de l'application de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'urbanisme* » soit ajouté comme point 9.F. à l'ordre du jour du conseil municipal. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ajout d'un point à l'ordre du jour : « Nominations d'inspecteurs en bâtiment responsables de l'application de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'urbanisme* »

PROCLAMATIONS

Monsieur le maire Brad Woodside lit les proclamations suivantes :

Proclamations

BARBECUE COMMUNAUTAIRE DE BIENVENUE DE FREDERICTON

ATTENDU QUE Fredericton est fière d'être le foyer de l'Université du Nouveau-Brunswick, de l'Université St. Thomas, du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Fredericton et d'autres collèges privés et établissements de formation;

QUE Fredericton souhaite être la « meilleure ville étudiante du Canada »;

QUE la Ville de Fredericton tient à souhaiter sincèrement la bienvenue à tous les étudiants qui fréquentent les universités et les collèges à Fredericton.

POUR CES MOTIFS, en reconnaissance de l'importance des étudiants au sein de notre collectivité, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame la période du **5 au 11 septembre 2011** « **Semaine de la rentrée** » et j'**invite tout le monde au barbecue communautaire de Fredericton** le jeudi 8 septembre 2011, en l'honneur de tous les étudiants qui fréquentent l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université St. Thomas, le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Fredericton, et les autres collèges privés et établissements de formation.

Barbecue communautaire de bienvenue de Fredericton

DÉFI GRAND VÉLO DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Réception d'une demande de permission d'Angie Thibodeau, gérante du développement de revenu pour la Fondation des maladies du cœur, visant la

Défi Grand Vélo de la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick

tenue de l'édition annuelle du Festival des métiers d'art du Nouveau-Brunswick le dimanche 4 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick la permission de mener, le jeudi 25 août et le dimanche 28 août 2011, à différentes heures, son Défi Grand Vélo sur le trajet proposé, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- **Le « Défi Grand Vélo » suivra le trajet décrit dans un rapport du coordonnateur des événements spéciaux au conseil municipal.**
- **L'assistance policière est requise pour chaque équipe sur son trajet.**
- **La Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick assurera la sécurité des participants et automobilistes, en prenant toutes les précautions décrites dans le rapport de sécurité présenté au coordonnateur des événements spéciaux.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Festival des métiers d'art du Nouveau-Brunswick

Réception d'une demande de permission d'Amy Dow Robinson, au nom du Conseil d'Artisanat du Nouveau-Brunswick qui souhaite tenir son Festival des métiers d'arts du Nouveau-Brunswick du 1^{er} au 4 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Conseil d'artisanat du Nouveau-Brunswick la permission de tenir le Festival des métiers d'arts du Nouveau-Brunswick à la place des Officiers du jeudi 1^{er} septembre au dimanche 4 septembre 2011, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SHINERAMA

Shinerama

Réception d'une demande de permission de Tawni Trofanenko, directeur du Shinerama 2011 de l'UNB, visant la tenue de la 38^e édition de la campagne Shinerama le 10 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée aux étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick la permission de mener la 38^e campagne de financement porte à porte Shinerama à Fredericton, ainsi que les autres activités de financement, la journée où tout doit briller, le samedi 10 septembre 2011, ET que la Ville de Fredericton fournisse une navette gratuite aux bénévoles pour circuler en ville au cours de l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHE DES FEMMES SANS PEUR

Marche des femmes sans peur

Réception d'une demande de permission de Joanna Mills, au nom du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton Inc., visant la tenue de la 26^e édition de la Marche des femmes sans peur le 23 septembre 2011.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le maire adjoint David Kelly, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton la permission de tenir la 26^e édition annuelle de la Marche des femmes sans peur le vendredi 23 septembre 2011, sous réserve des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DÉFI MOTO BREATHE EASY DE L'ASSOCIATION
PULMONAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défi moto Breathe Easy de
l'Association pulmonaire du
Nouveau-Brunswick

Réception d'une demande de Barbara MacKinnon, au nom de l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick, visant la tenue du Défi moto Breathe Easy le 25 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick la permission de tenir son Défi moto Breathe Easy le dimanche 25 septembre 2011, selon le trajet décrit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LES PATTES DE L'ESPOIR – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU
CANCER**

Les pattes de l'espoir – Société
canadienne du cancer

Réception d'une demande de permission de Lloyd Chambers, au nom de la Société canadienne du cancer, visant la tenue de l'activité « Les pattes de l'espoir » le 25 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Société canadienne du cancer la permission de tenir son activité « Les pattes de l'espoir » le dimanche 25 septembre 2011, sous réserve des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION D'ARRÊTÉ

Confirmation d'arrêté

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui réaffirme sa position relativement à l'arrêté suivant :

1. Arrêté n° Z-2.764 – promenade Heron, Brookside West (Chippin's Ltd.)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Steven Hicks, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REZONAGE ET MODIFICATION DE ZONAGE – 286, RUE MAIN, 15 ET 25, AVENUE CITYVIEW (LABRECHE PATTERSON & ASSOCIATES)

Rezoning et modification de zonage – 286, rue Main, 15 et 25, avenue City View (Labreche Patterson & Associates)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Labreche Patterson & Associates, en vue de modifier le zonage du terrain sis au 15-25, avenue Cityview, de façon à faire passer sa classification de zone industrielle des services (S.I.) à zone commerciale routière (H.C.), zone qui serait également modifiée de façon à permettre l'aménagement d'un parc à bois débité ainsi que la construction d'un garage et d'une annexe au magasin de détail du 286, rue Main. Il est en outre recommandé que l'arrêté n° Z-2.325 et les conditions s'y rattachant, adoptés par le conseil municipal le 9 septembre 2002, soit abrogés et remplacés.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 18 août 2011, concernant une demande de Labreche Patterson & Associates visant la modification de zonage du terrain sis au 15-25, avenue Cityview de zone industrielle des services (S.I.) à zone commerciale routière (H.C.), zone qui serait également modifiée pour les terrains du 286, rue Main et du 15-25, avenue Cityview en vue de permettre l'aménagement d'un parc à bois débité ainsi que la construction d'un garage et d'une annexe au magasin de détail du 286, rue Main, ainsi que des conditions recommandées. Il est en outre recommandé que l'arrêté n° Z-2.325 et les conditions s'y rattachant, adoptés par le conseil municipal le 9 septembre 2002, soit abrogés et remplacés comme énoncé ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Eric Megarity, que, ATTENDU QUE pendant la séance du 22 août 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton en vue de modifier le zonage des terrains sis aux 15-25, avenue Cityview, de façon à faire passer leur classification de zone industrielle des services (S.I.) à zone commerciale routière (H.C.) afin de permettre l'aménagement d'un parc à bois débité au 15, avenue Cityview, ainsi que la construction d'un garage au 25, avenue Cityview et d'un centre de rénovation de 2 486,3 m² au 286, rue Main, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées; que l'arrêté n° Z-2.325, adopté par le conseil municipal le 9 septembre 2002, et les conditions connexes, soient abrogés;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 septembre 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 360, CHEMIN HANWELL (JOSH TRABOULSEE & MARGAUX KHOURY)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Josh Trabolsee et Margaux Khoury visant à lotir le terrain sis au 360, chemin Hanwell.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Tony Whalen, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit pris en argent le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de Josh Trabolsee et Margaux Khoury, visant à créer une parcelle constructible de zone résidentielle 2 (R-2) au 360, chemin Hanwell.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Réapprobation de lotissement –
360, chemin Hanwell (Josh
Trabolsee & Margaux Khoury)

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – 411, RUE ST. MARYS (CITY OF FREDERICTON)

Réapprobation de lotissement et assentiment du conseil – 411 rue St. Marys (City of Fredericton)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, visant l'approbation du lotissement du terrain sis au 411, rue St. Marys.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que la demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, visant la réapprobation de lotissement en vue d'ajouter le terrain du 411, St. Marys au droit de passage public, soit approuvée;

QUE le plan final de lotissement produit par Central N.B. Surveys Ltd., intitulé « Subdivision Plan, Eric David Price, Sherry Lynn Price, Subdivision St. Marys Street (Public) NID 01533579 St. Marys Street, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick », reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – PROMENADE BROOKSIDE, PHASE I (NORTHRUP HOLDINGS LIMITED)

Réapprobation de lotissement – promenade Brookside, Phase I (Northrup Holdings Limited)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Northrup Holdings en vue de lotir un terrain situé en retrait de la promenade Brookside.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le 8 % des terres publiques soit pris sous forme de terrain ou d'argent ou sous ces deux formes, en ce qui a trait à la demande de lotissement de Northrup Holdings Ltd. (Northbrook Heights Ph. 1) visant à créer une (1) parcelle de zone résidentielle huit (R-8) à être établie en retrait de la promenade Brookside.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 195, PROMENADE BROOKSIDE (DRC DEVELOPMENTS LTD.)

Réapprobation de lotissement – 195, promenade Brookside (DRC Developments Ltd.)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de DRC Developments visant à lotir le terrain du 195, promenade Brookside.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyée par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit réglé en argent en ce qui a trait à la demande de DRC Developments visant à créer deux (2) parcelles résidentielles de zone 6 (R-6), huit (8) parcelles résidentielles de zone 2 (R-2) et quatre (4) parcelles résidentielles de zone 2-B (R-2B) au 195, promenade Brookside, ET QUE la voie publique soit approuvée, comme le montre le plan III.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – BOULEVARD ALISON (NORTHROP HOLDINGS LIMITED)

Réapprobation de lotissement – Boulevard Alison (Northrup Holdings Limited)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Northrup Holdings en vue de lotir un terrain en retrait du boulevard Alison.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent en ce qui a trait à la demande de lotissement de Northrup Holdings Ltd. visant à créer quatre (4) parcelles constructibles de zone industrie de service (SI) sur le terrain situé en retrait du boulevard Alison (NID 01474972).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – CHEMIN WOODSTOCK (ADRIAN PEMBRIDGE)

Lotissement – chemin Woodstock (Adrian Pembridge)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande d'Adrian Pembridge visant le lotissement d'un terrain bordant le chemin Woodstock.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit réglé en argent, en ce qui a trait à la demande d'Adrian Pembridge visant le lotissement, en seize (16) parcelles de zone résidentielle, d'un terrain bordant le chemin Woodstock (le NID 01501089).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – 337 ET 339, RUE ST. MARYS (CITY OF FREDERICTON)

Lotissement et assentiment du conseil – 337 et 339, rue St. Marys (City of Fredericton)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, visant l'approbation du lotissement du terrain sis aux 337 et 339, rue St. Marys.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit approuvée la demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, visant l'approbation du lotissement du terrain sis aux 337 et 339, rue St. Marys en vue d'ajouter du terrain au droit de passage public.

QUE le plan final de lotissement produit par Central N.B. Surveys Ltd., intitulé « Tentative Subdivision Plan James Edward McCarty, Denise Rose Toole, Sarah Ada Mary Hicks-Gunasellan, Gunaseelan Kulasrgaram Subdivision St. Marys Street (Public) » reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56 de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION D'ODONYME – ALLÉE TOWNVIEW, 714A, RUE UNION (LAWRENCE DURLING)

Approbation d'odonyme – allée Townview, 714A, rue Union (Lawrence Durling)

À sa réunion du 17 août 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Lawrence Durling visant à nommer « allée Townview Lane » la voie privée située entre les 714 et 716, rue Union.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE la voie privée au 714A, rue Union soit nommée « allée Townview Lane » comme le montre le plan II ci-joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le plan II est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Rapports du comité plénier

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

MANDAT DU COMITÉ SPÉCIAL POUR L'ARÉNA YORK

Mandat du comité spécial pour l'aréna York

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soient approuvés le mandat et la composition du comité spécial pour l'aréna York comme suit :

- 1) **Le comité est composé des membres suivants :**
 - a) **Mike O'Brien, représentant du conseil**
 - b) **Greg Cook, agent de liaison du personnel municipal**
 - c) **Rob Jackson, représentant de la collectivité**
 - d) **Gabriela Tymowski, représentante de la collectivité**
 - e) **Holly Hyslop, représentante du Comité consultatif sur les loisirs**
- 2) **Le comité est saisi des présentations orales ou écrites données par des groupes et organismes de loisirs ayant un intérêt particulier dans l'aréna York.**
- 3) **Il doit tenir une assemblée publique mettant l'accent sur les exposés et commentaires des citoyens, afin d'entendre leurs avis sur l'avenir de l'aréna York et la gestion des coûts s'y rattachant.**
- 4) **Il est saisi d'une présentation de DMA Consulting, la firme d'experts-conseils concepteurs du plan directeur des loisirs de Fredericton faisant état des besoins d'installations, ainsi que des coûts, des normes de l'industrie pour les dimensions de surfaces glacées par rapport au nombre d'utilisateurs et des autres besoins de la communauté de Fredericton à ce sujet.**
- 5) **Il est saisi d'une présentation donnée par ADI Ltd sur son rapport d'analyse structurelle de l'aréna York.**
- 6) **Il est saisi d'une présentation donnée par le personnel municipal du service des finances au sujet des répercussions financières possibles pour la municipalité, à court et long terme, de la fermeture, de l'amélioration ou de la rénovation de l'aréna York. Dans le cadre de cette présentation, le personnel portera une attention particulière aux différents scénarios retenus par le directeur des Services communautaires.**
- 7) **Il est saisi d'une présentation donnée par le directeur général de Hockey Nouveau-Brunswick sur l'avenir du hockey dans la province et les plans à long terme de l'organisme concernant le développement de ce sport.**

- 8) Il doit présenter son rapport final et ses recommandations au conseil municipal.
- 9) Durée : La réunion initiale de démarrage du processus d'évaluation est prévue pour le début d'octobre 2011, et le rapport final doit être présenté au conseil au plus tard le 20 février 2012.

À ce sujet, le conseiller Bruce Grandy demande si ces réunions seront ouvertes au public; Wayne Tallon, directeur des Services communautaires, confirme qu'elles le seront.

La motion initiale est mise au vote et déclarée **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Nomination d'une personne responsable de la *Loi sur le droit à l'information et à la protection de la vie privée*

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, par les présentes, le conseil municipal de Fredericton désigne la secrétaire municipale au titre de responsable de l'organisme public, en l'occurrence la Ville de Fredericton, en application de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* du Nouveau-Brunswick.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton reconnaît que ce titre de « responsable » permet à la secrétaire municipale de déléguer à un employé de l'organisme public toute fonction que lui confère la présente loi, sauf le pouvoir de déléguer, et lui permet également d'imposer à la délégation les modalités et conditions qu'elle juge appropriées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LA VILLE DE FREDERICTON – PROGRAMME DE LAISSEZ-PASSER D'AUTOBUS UNIVERSEL

Entente entre l'Association des étudiants et étudiantes diplômés de l'Université du Nouveau-Brunswick et la Ville de Fredericton – programme de laissez-passer d'autobus universel

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente la signature du protocole d'entente du programme de laissez-passer d'autobus universel entre l'Association des étudiants diplômés de l'Université du Nouveau-Brunswick et la Ville de Fredericton pour l'année universitaire 2011-2012, y compris, un renouvellement de programme facultatif d'un an, qui prendra fin le 31 août 2013;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer le protocole d'entente et tout autre document juridique permettant d'appliquer cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GROUPE DE TRAVAIL – EXAMEN DE L'ARRÊTÉ N° A-2, ARRÊTÉ CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE CONSEIL MUNICIPAL

Groupe de travail – Examen de l'arrêté n° A-2, concernant l'Administration et le conseil municipal

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal ordonne au Service juridique de créer un groupe de travail composé de membres de son personnel, du conseil municipal, du bureau de la secrétaire municipale et du bureau de l'administrateur municipal, en vue d'étudier l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'administration et le conseil municipal;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les conseillers Scott McConaghy, Mike O'Brien, Stephen Kelly et Eric Megarity soient nommés par la présente membres du groupe de travail qui étudiera l'arrêté n° A-2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ DES TRANSPORTS

Rapports du comité des transports

Les rapports du comité des transports suivants sont présentés :

MODIFICATIONS DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : ZONES DE LIVRAISON COMMERCIALE, DE TAXI ET D'ARRÊT MINUTE, PALAIS DES CONGRÈS

Modifications de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation : zones de livraison commerciale, de taxi et d'arrêt minute, Palais des congrès

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, en vue d'établir les zones de livraison commerciale, de taxi et d'arrêt minute requises en face du Palais des congrès de Fredericton, ainsi qu'un emplacement de stationnement de livraison commerciale rue St. John, comme l'indiquent les parties en jaune de la figure 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La figure 1 est jointe au présent procès-verbal comme **Appendice 4**.

MODIFICATIONS DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : DÉSIGNATION D'UNE ROUTE POUR CAMIONS, RUE CLIFFE ENTRE TWO NATIONS CROSSING ET UNION

Modifications de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation : désignation d'une route pour camions, rue Cliffe entre Two Nations Crossing et Union

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, en vue de créer une route pour camions rue Cliffe entre Two Nations Crossing et Union (voir figure 1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La figure 1 est jointe au présent procès-verbal comme **Appendice 5**.

DÉPARTS À LA RETRAITE

Départs à la retraite

À sa réunion du 17 août 2011, le conseil d'administration du Fonds de retraite de Fredericton a approuvé les demandes suivantes de départ à la retraite :

- Richard Legere a pris sa retraite le 1^{er} mai 2011. Il a fourni 19,5 années de service (10,2 reconnues) à Ingénierie et travaux publics.

- Don Nixon a pris sa retraite le 12 mai 2011. Il a fourni 17 années de service (16,6 reconnues) aux Services communautaires (Transports).

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE le conseil soit saisi du rapport du conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton, à titre informatif. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE MODIFIÉE BLACKROCK – STRATÉGIES D'OBLIGATIONS À CRÉDIT

Entente modifiée BlackRock – stratégies d'obligations à crédit

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve les modifications de l'entente conclue avec BlackRock Asset Management Canada Limited concernant son mandat de gestion des obligations à long terme et des obligations à rendement réel du Fonds de retraite de Fredericton pour y inclure la gestion d'obligations à crédit, et qu'il autorise le maire et la secrétaire à exécuter l'entente exigible et tout autre document juridique nécessaire à l'application de cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport du trésorier

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, les dépenses pour le mois de juillet 2011 totalisant dix millions neuf cent soixante-six mille six cent seize et quatre-vingt-six cents (10 966 616,86 \$) soient soumises pour ratification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE D'UN (1) SYSTÈME DE DÉTECTION RADAR NUMÉRIQUE WAVETRONIX 2 (APPROCHE MATRICIELLE)

Achat en source unique d'un (1) système de détection radar numérique Wavetronix – adjugé à Fortran Traffic Systems

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'achat en source unique d'un (1) Système de détection radar numérique Wavetronix 2 (approche matricielle) de *Fortran Traffic Systems*, fournisseur en source unique, au prix total proposé de quatorze mille six cent quarante-neuf dollars (14 649 \$) TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESIGNATIONS – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

Désignations – Répertoire local des lieux patrimoniaux

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux :

1. St. Paul's United Church (224, rue York)
2. Saint Andrew's Presbyterian Church (512, rue Charlotte).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – 470, PROMENADE BISHOP (CITY OF FREDERICTON)

Assentiment du conseil – 470, promenade Bishop (City of Fredericton)

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Genivar, intitulé « SUBDIVISION PLAN, RAR Properties 2011, Creating Lot 11-470 and a portion of future street (public), 470 Bishop Drive, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick » reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARGE DE CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT – BANQUE SCOTIA ET VILLE DE FREDERICTON

Marge de crédit de fonctionnement – Banque Scotia et Ville de Fredericton

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal approuve une marge de crédit de 3 918 899 \$ pour le fonds de fonctionnement général de 2011, conformément à la *Loi sur les municipalités* et l'entente sur les services bancaires; QUE le maire et le trésorier municipal soient autorisés à signer l'entente entre la Ville de Fredericton et la Banque Scotia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION D'ENTAMER UNE ACTION JUDICIAIRE

Autorisation d'entamer une action judiciaire – Révocation de la résolution du 12 septembre 2005

Révocation de la résolution du 12 septembre 2005

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE la résolution initiale intitulée « Autorisation d'entamer une action judiciaire », adoptée par le conseil municipal le 12 septembre 2005, soit révoquée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de la secrétaire municipale et de la secrétaire municipale adjointe

Nomination de la secrétaire municipale et de la secrétaire municipale adjointe

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Fredericton a adopté les arrêtés en application et en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (la *Loi*), y compris sans toutefois s'y limiter, l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton, l'arrêté n° Z-4 relatif au lotissement et l'arrêté n° R-1 sur la construction;

QUE le conseil municipal de Fredericton juge approprié de désigner des personnes chargées de demander réparation devant la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick conformément aux articles 94(1) et 94(2) de la *Loi*, lorsqu'une personne contrevient ou omet de se conformer à toute disposition de la *Loi* ou d'un arrêté municipal ou règlement établi sous son régime;

QUE l'article 101 de la *Loi sur les municipalités* prescrit que les procédures visant une infraction à un arrêté doivent être entreprises au nom de la secrétaire de la municipalité ou de la personne désignée à cet effet par le conseil;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU que, par la présente, la secrétaire municipale de Fredericton ou, lorsqu'elle ne peut agir dans ses fonctions ou est absente, son adjointe, soient autorisées et habilitées à demander réparation au nom de la Ville de Fredericton devant les cours compétentes pour toute question découlant de la *Loi* ou des arrêtés de la Ville de Fredericton adoptés en vertu de la *Loi*, et que leurs nominations prennent effet immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'AGENTS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'URBANISME

Nomination de Marcello Batillana – Agent responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*

Nomination de Marcello Batillana

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté les arrêtés en application et en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (la *Loi*), y compris sans toutefois s'y limiter, l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton, l'arrêté n° Z-4 relatif au lotissement et l'arrêté n° R-1 sur la construction;

QU'il est nécessaire à l'occasion d'émettre des ordonnances conformément à l'article 93 de la *Loi*, lorsqu'une personne contrevient ou omet de se conformer à toute disposition de la *Loi*, d'un arrêté municipal ou d'un règlement sous son régime, ou si une personne manque à ses obligations de respecter une ou plusieurs des conditions s'y rattachant;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme Marcello Battilana, gestionnaire du Service de la planification et du développement, au poste d'agent responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*, sa nomination prenant effet immédiatement jusqu'à ce qu'il ne soit plus employé des Services d'aménagement de Fredericton ou que le conseil change ou annule sa fonction, selon la première éventualité à survenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de Tony Dakiv

Proposé par le conseiller municipal Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté les arrêtés en application et en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (la *Loi*), y compris sans toutefois s'y limiter, l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton, l'arrêté n° Z-4, relatif au lotissement et l'arrêté n° R-1 sur la construction;

QU'il est nécessaire à l'occasion d'émettre des ordonnances conformément à l'article 93 de la *Loi*, lorsqu'une personne contrevient ou omet de se conformer à toute disposition de la *Loi*, d'un arrêté municipal ou d'un règlement sous son régime, ou si une personne manque à ses obligations de respecter une ou plusieurs des conditions s'y rattachant;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme l'urbaniste principal **Tony Dakiv** au poste d'agent responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*, sa nomination prenant effet immédiatement jusqu'à ce qu'il ne soit plus employé des Services d'aménagement de Fredericton ou que le conseil change ou annule sa fonction, selon la première éventualité à survenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de Meredith Gilbert

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté les arrêtés en application et en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (« la *Loi* »), y compris sans toutefois s'y limiter, l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton, l'arrêté n° Z-4 relatif au lotissement et l'arrêté n° R-1 sur la construction;

QU'il est nécessaire à l'occasion d'émettre des ordonnances conformément à l'article 93 de la *Loi*, lorsqu'une personne contrevient ou omet de se conformer à toute disposition de la *Loi*, d'un arrêté municipal ou d'un règlement sous son régime, ou si une personne manque à ses obligations de respecter une ou plusieurs des conditions s'y rattachant;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme l'urbaniste adjointe **Meredith Gilbert** au poste

Nomination de Tony Dakiv –
Agent responsable de
l'application de la *Loi sur
l'urbanisme*

Nomination de Meredith Gilbert
– Agent responsable de
l'application de la *Loi sur
l'urbanisme*

d'agent responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*, sa nomination prenant effet immédiatement jusqu'à ce qu'elle ne soit plus employée des Services d'aménagement de Fredericton ou que le conseil change ou annule sa fonction, selon la première éventualité à survenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATIONS D'INSPECTEURS EN BÂTIMENT RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS ET DE LA LOI SUR L'URBANISME

Nomination de Mike Pospolita

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté les arrêtés en application et en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (« la *Loi* »), y compris sans toutefois s'y limiter, l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton, l'arrêté n° Z-4 relatif au lotissement et l'arrêté n° R-1 sur la construction;

QU'il est nécessaire à l'occasion d'émettre des ordonnances conformément à l'article 93 de la *Loi*, lorsqu'une personne contrevient ou omet de se conformer à toute disposition de la *Loi*, d'un arrêté municipal ou d'un règlement sous son régime, ou si une personne manque à ses obligations de respecter une ou plusieurs des conditions s'y rattachant;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme le gestionnaire de l'inspection des bâtiments et de l'exécution des arrêtés Mike Pospolita au poste d'inspecteur en bâtiment responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*, sa nomination prenant effet immédiatement jusqu'à ce qu'il ne soit plus employé des Services d'aménagement de Fredericton ou que le conseil change ou annule sa fonction, selon la première éventualité à survenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de Michael Sullivan – Loi sur les municipalités

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE la *Loi sur les municipalités* prévoit qu'une municipalité a le pouvoir de nommer les inspecteurs en bâtiment ou tout autre fonctionnaire nécessaire à la bonne administration de la municipalité;

Nomination de Mike Pospolita – Inspecteur en bâtiment responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*

Nomination de Michael Sullivan – Inspecteur en bâtiment responsable de l'application de la *Loi sur les municipalités*

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que Michael Sullivan soit nommé inspecteur en bâtiment conformément à l'article 74(3) de la *Loi sur les municipalités*, sa nomination prenant effet immédiatement jusqu'à ce qu'il ne soit plus employé des Services d'aménagement de Fredericton ou que le conseil change ou annule sa fonction, selon la première éventualité à survenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de Michael Sullivan – Loi sur l'urbanisme

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint David Kelly, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté les arrêtés en application et en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (la *Loi*), y compris sans toutefois s'y limiter, l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton, l'arrêté n° Z-4, relatif au lotissement et l'arrêté n° R-1 sur la construction;

QU'il est nécessaire à l'occasion d'émettre des ordonnances en vertu de l'article 93 de la *Loi*, lorsqu'une personne contrevient ou omet de se conformer à toute disposition de la *Loi*, d'un arrêté municipal ou d'un règlement sous son régime, ou si une personne manque à ses obligations de respecter une ou plusieurs des conditions s'y rattachant;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme par la présente l'inspecteur en bâtiment Michael Sullivan au poste d'inspecteur en bâtiment responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*, sa nomination prenant effet immédiatement jusqu'à ce qu'il ne soit plus employé des Services d'aménagement de Fredericton ou que le conseil change ou annule sa fonction, selon la première éventualité à survenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – ARRÊTÉ SUR L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET LA FERMETURE TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DE LA RUE QUEEN (CÉLÉBRATION DE BIENVENUE À FREDERICTON)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à interrompre la circulation et à fermer un tronçon de la rue Queen, pour tenir la Célébration de bienvenue à Fredericton, à la place des Officiers le 8 septembre 2011.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Nomination de Michael Sullivan – Inspecteur en bâtiment responsable de l'application de la *Loi sur l'urbanisme*

Audience publique – Arrêté sur l'interruption de la circulation et la fermeture temporaires d'un tronçon de la rue Queen (Célébration de bienvenue à Fredericton)

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.57

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° L-11.57, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° L-11.57

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE l'arrêté n° L-11.57, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.57

RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE le conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du projet d'arrêté n° L-11.57, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.57

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° L-11.57, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en entier. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture en entier de l'arrêté n° L-11.57

L'arrêté n° L-11.57 est lu en entier et joint au procès-verbal comme **Appendice 6**.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° L-11.57, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture par numéro d'article de l'arrêté n° L-11.57

AUDIENCE PUBLIQUE – ARRÊTÉ RELATIF À L'INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET À LA FERMETURE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DE LA RUE QUEEN (DÉVOILEMENT DE LA STATUE DE ROBERT BURNS)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant l'interruption de circulation et la fermeture temporaires sur un tronçon de la rue Queen le 10 septembre 2011 en vue du dévoilement de la statue de Robert Burns.

Audience publique – Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen (Dévoilement de la statue de Robert Burns)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.58

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° L-11.58, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° L-11.58

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-11.58, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.58

RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE le conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du projet d'arrêté n° L-11.58, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.58

Lecture en entier de l'arrêté n° L-11.58

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-11.58, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° L-11.58 est lu en entier et joint au procès-verbal comme **Appendice 7**.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-11.58, Arrêté sur l'interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture par numéro d'article de l'arrêté n° L-11.58

(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

AUDIENCE PUBLIQUE – ARRÊTÉ SUR L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET LA FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DE LA RUE ABERDEEN (COURSE DE RUE CLASSIQUE DE L'AUTOMNE À FREDERICTON)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant l'interruption de circulation et la fermeture temporaires d'un tronçon de la rue Aberdeen le 25 septembre 2011, en vue de la Course classique de l'automne.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.59

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° L-11.59, Arrêté sur l'interruption de la circulation et la fermeture temporaires de tronçons de la rue Aberdeen, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE l'arrêté n° L-11.59, Arrêté sur l'interruption de la circulation et la fermeture temporaires de tronçons de la rue Aberdeen, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE, MODIFICATION DES CONDITIONS ET LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE HERON, LOTISSEMENT BROOKSIDE OUEST (CHIPPIN'S LIMITED)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain dans le prolongement de la promenade Heron de zone résidentielle 2 (R-2) à zone agricole (AG) et résidentielle six (R-6), de zone résidentielle deux (R-2) à zone de parc (P) et d'espaces ouverts (O.S.), par la modification des conditions s'appliquant au terrain agricole en ce qui a trait aux clôtures, à l'éclairage, au nombre de chevaux, à la gestion des déchets, au confinement des chevaux et son lotissement de manière à créer une parcelle devant faire partie du lotissement Brookside Ouest, sous réserve des conditions stipulées.

Audience publique – Arrêté sur l'interruption de la circulation et la fermeture temporaires de tronçons de la rue Aberdeen (Course de rue classique de l'automne à Fredericton)

Première lecture de l'arrêté n° L-11.59

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.59

Audience publique – rezonage, modification des conditions et lotissement – prolongement de la promenade Heron, lotissement Brookside Ouest (Chippin's Limited)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.764

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° Z-2.764, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.764

(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° Z-2.764, modifiant l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.764

(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 – ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – NOUVELLES VOIES CYCLABLES (PROM. BROOKSIDE, CH. FOREST HILL, RUE IRVINE, PROM. KIMBLE, RUE MCEVOY, AV. MACLAREN, RUE NOBLE, CHEMIN ROYAL ET AV. ROOKWOOD), ET RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT, RUE MONTGOMERY)

Modification de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation (nouvelles voies cyclables et restrictions de stationnement rue Montgomery)

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.53

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-1.53, modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° T-1.53 par numéro d'article

L'Arrêté n° T-1.53 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 8**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-1.53, modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.53

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE les conseillers Scott McConaghy et Mike O'Brien soient excusés et dispensés de la pénalité prévue par l'arrêté n° A-2. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 59.

Secrétaire de séance : Karen Garrett

(Sgd.) Brad Woodside

Brad Woodside,
Maire

(Sgd.) Brenda L. Knight

Brenda L. Knight,
Secrétaire municipale